

**DELEGATION DE Madame Véronique FAYET**

## **D-2013/216**

### **Mise en oeuvre des mesures du Projet Social**

Madame Véronique FAYET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le troisième projet social est, avec l'agenda 21 et le projet urbain, un des trois piliers de l'action municipale.

Avec 190 mesures concrètes, la Ville présente ce qu'elle souhaite faire « en plus » ou « en mieux » par rapport à ses missions de droit commun.

Ainsi, le projet social doit par l'action de la collectivité, être le garant du lien qui doit exister entre tous nos concitoyens, jeunes et moins jeunes, familles et personnes isolées, avec une société accueillante aux plus démunis.

Un bilan intermédiaire a été présenté le 19 avril 2013 aux partenaires lors de la plénière du Conseil de Développement Social.

En complément des moyens mobilisés dans le cadre des budgets correspondant à chacune de nos politiques, le projet social dispose de crédits spécifiques dédiés à l'émergence et à l'expérimentation d'actions innovantes. Dans cette démarche, la Ville est soutenue techniquement et financièrement par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Gironde.

Le montant total de la première programmation 2013 du projet social s'élève à 170 003 € dont 114 200 € de subventions.

Dans ce cadre, il vous est proposé de financer un ensemble de projets livrés en 2013, ou qui vont débiter d'ici la fin de l'année conformément au tableau joint (financement Ville et financement CAF).

C'est pourquoi, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à attribuer, au titre de la programmation 2013, aux organismes cités sur le tableau joint les sommes d'un montant de 71 902 € pour la part Ville et de 98 101 € au titre de la CAF dans le cadre de la Convention Territoriale Globale 2013.

Ces sommes seront prélevées sur la ligne budgétaire prévue à cet effet au budget primitif 2013, à savoir :

- . pour les subventions, sur l'opération P073E03, compte 6574, fonction 61, CDR : gestion DGVSC
- . pour les prestations, sur l'opération P073E01 de fonctionnement, compte 6188, fonction 61, CDR : gestion DGVSC

- à signer la convention de partenariat correspondante lorsqu'il s'agit d'une association,
- à procéder à l'encaissement de la participation de la CAF au titre du financement du 3<sup>ème</sup> projet social sur l'opération P073E02 de fonctionnement, compte 7478, CDR : gestion DGVSC.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**MME FAYET.** -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette délibération nous permet de balayer les actions mises en œuvre dans le cadre de la première programmation du Projet Social 2013. Cette délibération est à rapprocher de la 219 qui nous parle des Ateliers de Développement Social Local qui sont la mise en œuvre citoyenne du Projet Social avec les habitants.

Dans la délibération 216 vous voyez qu'il y a un foisonnement d'initiatives à nouveau qui nous montrent que le Projet Social est vraiment vivant. Nous sommes passés de 84 actions en 2010 à environ 190 mesures cette année.

Ce sont des innovations sociales, des projets portés par des associations. Nous avons dû cette année, d'ailleurs, faire des choix cornéliens avec la Caisse d'Allocations Familiales puisque nous avons beaucoup plus de demandes que de possibilités d'accueil de ces demandes. C'est bon signe. Ça veut dire que les associations et les partenaires de terrain se sont saisis de ce Projet Social.

Nous y retrouvons les deux axes principaux du Projet Social.

Premier axe, favoriser le lien social en luttant contre l'isolement et en luttant contre l'entre-soi. On retrouve dans cet axe toutes les actions d'accès à la culture, toutes les démarches d'auto-production, qu'elles se fassent à travers des jardins partagés, des ateliers de bricolage, des ateliers de mécanique vélo, couture, etc.

Le deuxième axe est plus l'accès aux droits et aux services essentiels. Je voudrais souligner dans cet axe-là :

- La permanence des activités des écrivains publics qui sont de plus en plus sollicités.
- Un dispositif innovant qui sera porté par la Mission Locale pour permettre l'accès au logement des jeunes en insertion professionnelle. C'est une extension du dispositif « Clé Aquitaine » qui sera possible à partir du deuxième semestre 2013.
- Un dispositif innovant aussi pour intensifier et mieux organiser la lutte contre la précarité énergétique, la mise en place d'un SLIME, Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie.

Je peux répondre à vos questions précises s'il y en a.

**M. LE MAIRE.** -

Merci. Je voudrais saluer tout le travail qui est fait par nos partenaires dans le cadre de ce Projet Social et de ce CUCS. C'est une addition de petits projets, un véritable travail de fourmi mais qui est très efficace sur le terrain.

J'espère que la redéfinition de la Politique de la Ville qui a été engagée par le gouvernement n'aboutira pas là encore à une diminution des moyens et à une réduction du nombre de territoires de Politique de la Ville, de même qu'à une sorte de mise en tutelle par des échelons administratifs supérieurs, si je puis dire, parce que cette politique n'a de sens que si elle est au plus proche du terrain, c'est-à-dire dans les quartiers et à l'initiative des élus de quartiers.

Sur la 216 pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ?

(Aucune)

Première Programmation 2013 - Projet Social 3							
mesures projet social	intitulé projet	service référent	porteur de projet	prestations projet social		subventions projet social	
				part ville	part CAF	part ville	part CAF
<b>Mesure 6 A - Pérenniser l'espace exposition « l'art au cœur de l'insertion » du CCAS</b>	Programmation d'expositions photographiques au CCAS	CCAS	ASSOCIATION Cdanslaboite			2 000,00 €	
<b>Mesure 6 bis C - Renforcer et promouvoir les initiatives de facilitation d'accès à la culture</b>	Faciliter l'accès à la culture et aux pratiques culturelles	DDSU	Collectif Bordonor			4 000 €	
	Aide à l'insertion par l'accès à la culture	DDSU	Cultures du cœur gironde			2 500 €	2 500 €
	Actions culturelles : projets "Livrez-vous" et " Mille feuilles"	DDSU	Centre Social et Familial Bordeaux Nord			( 5 000 € financés par la DDSU)	5 000 €
<b>Mesure 7 A - Développer les démarches d'auto production par les ateliers bricolage, couture, mécanique...</b>	Atelier bricolage participatif	DDSU	Atelier d'éco solidaire			1 000 €	1 000 €
	Ateliers participatifs apprentissage mécanique vélo et couture	DDSU	Récup'R			1 500 €	
	Récuper'ation : ateliers bricolage mobilier et cuiseurs thermos	DDSU	Centre Social et Familial Bordeaux Nord			3 000 €	3 000 €
<b>Mesure 7 C - Créer un réseau de cuisines solidaires</b>	Projet participatif réseau cuisines solidaires	DDSU	L'Epicerie			1 800 €	1 800 €
<b>Mesure 7 D - Développer l'auto réhabilitation accompagnée de logements</b>	Auto réhabilitation accompagnée de logements	DDSU	Compagnons Bâisseurs Aquitaine			(14 000 € déjà financés par la DGA)	13 000 €

<b>Mesure 10 A - Créer et promouvoir des Systèmes d'Echanges Locaux à Bordeaux</b>	Réseau échanges de savoirs	DGVSC / CDS	Editions Papotte	5 000 €	5 000 €		
<b>Mesure 14 A - Accompagner et mettre en réseau les démarches de journaux de quartier</b>	Journal de quartier participatif Benauges	DDSU	Association des centres d'animation de quartiers de bordeaux (Centre d'animation Bastide Benauges)			1 000 €	1 000 €
	Journal de quartier participatif Bacalan	DDSU	régie de quartier habiter Bacalan			2 000 €	2 000 €
<b>Mesure 17 A - Décentraliser les actions culturelles dans les quartiers</b>	Tremplin musical inter-quartiers	DGAC	Parallèles Attitudes Diffusion (Rock School Barbey)			(11 000 € déjà financés FIL et DGAC)	5 000 €
	Projet Puzzle	DGVSC	Atelier ROPA	5 560 €	5 560 €		
<b>Mesure 33 bis A - Développer les échanges interculturels</b>	Réseau d'échanges interculturels et café polyglottes	DGVSC / Diversité	Réseau échanges interculturels			800 €	
<b>Mesure 34 C - Développer la médiation d'écrivains publics et d'interprètes</b>	Soutien à l'accès aux droits par la médiation et les permanences d'écrivain public	DDSU	DEFI			2 000 €	2 000 €
	Accès aux droits citoyenneté	DDSU	ASTI			1 000 €	1 000 €

<b>Mesure 34 C - Développer la médiation d'écrivains publics et d'interprètes</b>	Ateliers traduction et médiation pour accueil nouvelle population Bulgares	DDSU	Association des centres d'animation de quartiers de bordeaux (Centre d'animation Saint Michel)			2 900 €	2 900 €
	Ecrivain public pour tous - Promotion de l'accès aux droits et à l'emploi	DDSU	Atelier Graphite			3 000 €	3 000 €
<b>Mesure 54 B - Développer différentes formules pour assurer un parcours résidentiel aux jeunes</b>	Expérimentation accès dispositif "Clé Aquitaine" pour jeunes en insertion	DHLRU	Mission Locale Bordeaux Avenir Jeunes			(12 500 € financés par la DGA)	12 500 €
<b>Mesure 56 A - Intensifier la lutte contre la précarité énergétique à partir d'un diagnostic à l'échelle de la ville</b>	SLIME : Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie	DHLRU	porteur de projet à déterminer par procédure mise en concurrence	(52 500 € financés par la DGA)	10 000 €		
<b>Mesure 67 B - Développer des actions de prévention auprès du jeune public (primaire et ados)</b>	Et si l'enfer n'était pas les autres	DDSU/CLSPD	Association des centres d'animation de quartiers de bordeaux (Centre d'animation Bordeaux Sud)			1 500 €	1 500 €
	Ateliers philo et ateliers théâtre forum à la bibliothèque du Grand Parc	DDSU/CLSPD	Bibliothèque du Grand Parc	1 500 €	1 500 €		
	Médiation culturelle éducation fille / garçon	DDSU/CLSPD	Promofemmes			1 500 €	1 500 €
<b>Mesure 67 bis A - Développer la prévention sur l'espace public</b>	Médiation équipes TAF	DDSU/CLSPD	ANPAA			8 000 €	



<b>Mesure 67 ter A - Développer la médiation par les pairs</b>	Médiation par les pairs	DDSU/ CLSPD	Alternative médiation			4 000 €	4 000 €
<b>Mesure 68 A - Organiser dans les quartiers des ateliers de la coéducation avec les familles</b>	Ateliers de la coéducation	DJSVA	Anabase	3 000 €			
	Workshop associations familiales	DEPEF / Parentèle	UDAF			1 000 €	1 000 €
<b>70 A - Animer le Café des pères</b>	Animation et régulation des café des pères	DEPEF / Parentèle	DEPEF / Parentèle	1 842 €	1 841 €		
<b>Mesures Projet social en cours de création</b>	Conciergerie GINKO	DDSU	SARL Club Services 33			3 000,00 €	3 000,00 €
	Conservatoire de la mémoire textile	DGVSC	Sew & Laine	7 500,00 €	7 500,00 €		
<b>TOTAL</b>				<b>24 402 €</b>	<b>31 401 €</b>	<b>47 500,00 €</b>	<b>66 700,00 €</b>
Total Prestations						Total Subventions	
55 803,00 €						114 200,00 €	
<b>TOTAL PART VILLE</b>						<b>71 902,00 €</b>	
<b>TOTAL PART CAF</b>						<b>98 101,00 €</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>						<b>170 003,00 €</b>	

**D-2013/217**

**Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance  
programme d'actions de prévention de la délinquance 1er  
semestre 2013. Autorisation. Signature.**

Madame Véronique FAYET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance est chargé de décliner en actions concrètes les priorités figurant dans la stratégie territoriale de prévention, de tranquillité publique et d'aide aux victimes.

Il s'appuie pour cela notamment sur des partenaires associatifs très engagés dans le domaine de la prévention dans notre Ville.

C'est à ce titre que je vous propose de valider la mise en œuvre des projets suivants pour lesquels la ville de Bordeaux est sollicitée financièrement :

**Axe 1 : Améliorer la tranquillité publique dans les quartiers**

- **Prévention jeunesse**
  - chantier éducatif

Le centre d'animation de Bacalan (ACAQB) va proposer à un groupe d'adolescents d'accéder à l'autonomie pour leurs loisirs en contrepartie d'un chantier éducatif. Des travaux d'espaces verts seront réalisés en lien avec la Régie de quartier.

- **Médiation sociale**
  - Correspondants de quartier

Cette action de médiation est portée par deux associations : la régie de quartier « Habiter Bacalan » et l'association des centres d'animation de quartier de Bordeaux.

Leurs territoires d'intervention sont :

- **pour l'ACAQB :**
  - St Jean Belcier - Ste Croix 2 postes
  - Bastide-Benauges 2 postes
  - Grand Parc – Chartrons Nord 2 postes
  - 1 poste de coordination
- **pour la régie de quartier :**
  - Lac 2 postes
  - Bacalan 2 postes
  - 1 temps partiel de coordination

Leurs principales missions sont :

- l'information des habitants sur les ressources du quartier et le relais vers les structures pouvant leur être utiles,
- la régulation amiable des petits conflits du quotidien,
- l'intervention citoyenne face aux actes d'incivilité,
- la veille technique en cas de problème sur l'espace public, en relais avec les agents de proximité de la Ville et les bailleurs sociaux,
- la veille contre les discriminations,
- la médiation écoles – familles.

Rappelons par ailleurs, que le dispositif est également soutenu par l'Etat au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance et par le conseil général à hauteur de 48 000€ versés directement aux deux associations. La CAF sera sollicitée au titre de la convention territoriale globale à hauteur de 15 000€.

- **Accès au droit et citoyenneté**
  - Mon quartier, ma ville, mon environnement

Cette action portée par l'AROEVEN (association régionale des oeuvres éducatives et de vacances de l'éducation nationale) fait suite à des phénomènes de conflits et d'incivilités au sein de l'école Schweitzer du Grand Parc. De ce fait l'association va mettre en place des ateliers sur le civisme, la citoyenneté, le développement durable, en bref tout ce qui peut contribuer à la construction d'un citoyen responsable, actif sur son environnement et en capacité de gérer différemment ses conflits.

- **Prévention du décrochage scolaire**
  - « Accroche toi ! »

Le centre social Bordeaux nord est sollicité par des parents, souvent des mamans isolées, confrontés à un décrochage scolaire progressif de leurs adolescents. L'association propose un projet de suivi individualisé à la fois des jeunes et de leurs familles : suivi individualisé, identification des causes du décrochage, appui à la scolarité, à l'orientation, groupes de paroles, etc,

## **Axe 2 : Améliorer la gestion de la vie nocturne festive**

- **Prévention de la suralcoolisation sur les espaces publics**
  - Festiv'attitude

L'alcoolisation excessive des jeunes notamment sur les espaces publics amène le CLSPD à proposer pour la période de printemps, des alternatives en termes d'animation culturelle. L'objectif est de tenter de détourner les publics présents de la seule consommation d'alcool. Des professionnels seront associés à ces actions comme l'équipe TAF de l'ANPAA et l'équipe Hibou de la police municipale. La Ville s'appuiera sur des opérateurs culturels reconnus : la Rock school barbey (Parallèle attitude diffusion), le Rocher de Palmer (Musique de nuit), les associations « Allez les filles (ADMAA) », « Monts et merveilles » et « Roller Derby » pour diversifier les concepts d'animation.

- Equipe Tendance Alternative Festive (TAF)

Cette équipe encadrée par des professionnels de l'association nationale de prévention en alcoologie et en addictologie (ANPAA) est constituée de jeunes volontaires d'Unis-cité. Leurs objectifs sont de:

- Prévenir les consommations nocives, voire la dépendance, en sensibilisant au concept de modération
- Réduire les risques liés à une hyper consommation d'alcool et/ou d'autres produits par des interventions sur les situations à risques.
- Favoriser le vivre ensemble par la promotion de comportements citoyens : respect des personnes et des lieux publics

- Soul Tram

Le but de cette action est de contribuer à apaiser les comportements incivils dans le tramway et la consommation excessive le jeudi soir, jour des soirées étudiantes. Le message est facilité par la présence d'une animation musicale par l'association ADMAA « Allez les filles » accompagnée par l'équipe TAF de l'ANPAA de 21h à 00h30 sur la ligne B (campus).

### **Axe 3 : Intervenir auprès des catégories de publics problématiques**

- **Prostitution**

- Aide à la réinsertion des personnes prostituées

Le mouvement du nid continue son activité d'accueil et son action de rue. L'association met en place également des actions de prévention en milieu scolaire et de formation des travailleurs sociaux. Son implantation au cœur d'un quartier de prostitution (Belcier) est un atout pour l'accès à leur local pour les personnes prostituées désireuses de rencontrer des personnes à l'écoute et pouvant les aider dans toutes leurs démarches.

- **Jeunes en errance**

- Travail de rue et ateliers arts de la rue

La base de l'accroche avec les jeunes en errance est le travail de rue mené par l'équipe éducative du CEID. Ils touchent plus de 300 jeunes différents par an à Bordeaux par ce biais et les orientent souvent ensuite vers la halle des arts de la rue où leur sont proposés des ateliers culturels. La récente ouverture du lieu d'hébergement adapté Pro Domo vient compléter ce travail d'aide à la sortie de l'errance.

- Projet TAPAJ (Travail Alternatif Payé à la Journée)

En complémentarité du travail de rue et de l'hébergement, la question d'un travail alternatif à la mendicité s'est vite posée pour ces jeunes de moins de 25 ans ne pouvant accéder au RSA. Le CEID, en lien avec la Ville a proposé des heures de travail immédiatement rémunérées. Il s'agit de désherbage manuel des trottoirs en appui aux services de la propreté. D'autres partenaires souhaitent leur proposer des petits chantiers comme la SNCF, Auchan, Kéolis...

#### **Axe 4 : Aide aux victimes**

- Permanence d'aide aux victimes sur le quartier du Lac

La permanence hebdomadaire du service Vict'aid de l'association François Xavier don Bosco à la Maison de la Justice et du Droit confirme son utilité en priorité pour les habitants de Bordeaux Maritime. Ils accueillent néanmoins des bordelais d'autres quartiers qui souhaitent rencontrer l'association de façon plus discrète, notamment dans les cas de violences conjugales. 70 personnes y ont été accueillies en 2012.

- Permanences d'accueil des femmes victimes de violence

L'équipe de « La Maison des Femmes » accueille en moyenne plus de 600 personnes sur son lieu de permanence ou par téléphone. Elle mène en parallèle des actions préventives dans les établissements scolaires et favorise la réinsertion professionnelle des femmes suite à des séparations liées, notamment, à des phénomènes de violence.

- Violences dans le couple : sensibilisation des acteurs sociaux

Le Centre d'Information pour le Droits des Femmes et des familles va mener une session de formation des professionnels pour améliorer l'accueil des victimes de violences sur le territoire : cette sensibilisation sur 2 jours répond à la nécessité de mieux connaître le phénomène des violences dans le couple pour détecter les victimes et améliorer leur accompagnement.

C'est pourquoi je vous demande, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à attribuer aux organismes cités sur le tableau les sommes de 232 300€, dont 15 000€ au titre de la CAF/CTG.

- à solliciter l'Etat, au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance à hauteur de 27 520€ pour des actions de prévention menées par la ville. Celles-ci concernent la suralcoolisation sur les espaces publics (10 000€), l'action soul tram (8 000€), l'accueil des personnes en travail d'intérêt général à la mairie (3700€) et une recherche/action de prévention de l'usage et du trafic de drogue (5 720€).

- à procéder à l'encaissement de l'enveloppe de fonctionnement de 15 000€ de CAF pour le co financement de l'action « correspondants de quartier » et à affecter sur le cdr Dir.Développement Social/programme accompagnement de projets transversaux rubrique 74718/520 opération P127O004.

Maître d'ouvrage	Montant Subvention Participation Ville	Montant Subvention Participation CTG
<b>Axe 1 : Améliorer la tranquillité publique dans les quartiers</b>		
Association des Centres d'Animation de Quartier de Bordeaux « correspondants de quartiers »	66 000 €	9 000 €
Régie de Quartier "Habiter Bacalan « correspondants de quartiers »	54 600 €	6 000 €
Association des Centres d'Animation de Quartier de Bordeaux « chantier éducatif Bacalan »	2 000 €	
Association Régionale des Œuvres Educatives et de Vacances de l'Education Nationale	1 000 €	
Centre social et familial de Bordeaux Nord	1 500 €	
<b>sous total</b>	<b>125 100 €</b>	<b>15 000 €</b>
<b>Axe 2 : Améliorer la gestion de la vie nocturne festive</b>		
Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie	20 000 €	
Association de défense des musiques alternatives en Aquitaine "soul tram"	16 000 €	
Association de défense des musiques alternatives en Aquitaine "festiv'attitude"	3 000 €	
Association Musique de nuit	4 000 €	
Association Parallèle Attitude Diffusion	5 000 €	
Association Roller Derby	4 000 €	
Association Monts et merveilles	4 000 €	
<b>sous total</b>	<b>56 000 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Axe 3 : Intervenir auprès des catégories de publics problématiques</b>		
Mouvement du Nid	5 000 €	
Comité d'Etude et d'Information sur les drogues "Jeunes en errance"	17 000 €	
Comité d'Etude et d'Information sur les drogues "TAPAJ"	10 000 €	
<b>sous total</b>	<b>32 000 €</b>	<b>0 €</b>

<b>Axe 4 : Aide aux victimes</b>		
Association St François Xavier Don Bosco – Service Vict'aid	700 €	
Association Maison des femmes	3 000 €	
Centre d'Information pour le Droit des Femmes et des Familles	500 €	
<b>sous total</b>	<b>4 200 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Total</b>	<b>217 300 €</b>	<b>15 000 €</b>

**- à signer tout document lié à la présente délibération**

Ces sommes seront prélevées sur la ligne budgétaire prévue à cet effet au budget primitif 2013, fonction 522 compte 6574.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D-2013/218**  
**Contrat Urbain de Cohésion Sociale avenant 2012/2014**  
**programmation d'actions pour l'année 2013. Autorisation.**

Madame Véronique FAYET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Comme cela a été confirmé à l'occasion de l'élaboration de notre 3<sup>ème</sup> projet social, l'action menée par la Ville dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale s'avère toujours essentielle.

C'est pour cela que la Ville de Bordeaux s'est engagée, aux côtés de l'Etat et de la Communauté Urbaine de Bordeaux, dans la poursuite de la politique contractuelle de cohésion sociale et territoriale en signant un avenant au contrat urbain de cohésion sociale pour la période 2012/2014.

Les atouts majeurs de ce dispositif, qui permet dans les quartiers les plus fragiles de notre territoire de concentrer des moyens humains et financiers, sont d'une part la proximité et d'autre part l'adaptation aux besoins des habitants. Le moteur du développement des projets est le travail d'ingénierie des chefs de projets territoriaux et des chargés de mission thématiques (éducation, médiation, insertion, prévention et santé). Basé sur la confiance mutuelle avec les structures de terrain, ce travail partenarial permet d'accompagner des actions alliant l'expérimentation sociale à l'aide à la pérennisation pour les projets les plus pertinents.

L'enjeu de ce contrat est aussi de poursuivre et de renforcer le développement de la cohésion sociale et territoriale à l'échelle des quartiers sensibles de la Ville tant sur le volet social, que sur les volets urbain et économique, en s'appuyant sur les services de droit commun de la Ville, de la Communauté Urbaine et de l'Etat en fonction des compétences respectives.

Pour l'année 2013, le budget de la politique de la ville a été organisé en 2 programmes distincts afin de rendre plus lisibles les actions de la ville :

- Accompagnement des projets de quartier P072 qui concerne les 9 quartiers de la politique de la ville : Bacalan/ Lac-Aubiers /Grand-Parc/Chartrons Saint Louis/IBenauge-Bastide/Saint-Michel/Saint Jean/Carle Vernet/Belcier.
- Accompagnement de projets transversaux P127 qui concerne l'accompagnement des publics fragiles à travers des interventions autour de : la médiation, la prévention, l'éducation, la santé l'insertion, l'accompagnement social.

Cette délibération concerne principalement l'accompagnement des projets de quartiers.

En effet, dans la continuité du diagnostic réalisé tant avec les partenaires dans les quartiers qu'avec les institutions concernées, des plans d'actions ont été élaborés à l'échelle de ces territoires avec la mise en œuvre de projets qui mobilisent les financements spécifiques liés à la politique de la ville.

La Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde, au titre de la convention territoriale globale (CTG) signée avec la Ville en 2011, co finance pour un montant de 148 800 €, une partie des projets CUCS correspondant aux critères de la CTG.

En vue de poursuivre le soutien de la Ville de Bordeaux aux projets associatifs, le programme d'actions a donc été instruit conjointement par des représentants de l'Etat, de la Ville de Bordeaux, de la Caisse d'Allocations Familiales et par les partenaires de la politique de la ville.



Le montant total de cette programmation s'élève à 625 434 € :

- 476 634 € pour la Ville
- 148 800 € pour la CAF

C'est pourquoi, je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

à adopter le programme de la politique de la ville qui comprend :

- des projets associatifs développés sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville suivants :

- Bacalan
- Bastide Benauges
- Chartrons Saint Louis
- Grand Parc
- Lac Aubiers
- Saint Jean /Belcier/Carle Vernet
- Saint Michel
- Multisites (projets qui concernent au moins deux quartiers de la politique de la ville)

- des projets associatifs qui relèvent plus spécifiquement de thématiques transversales et qui font l'objet d'un cofinancement par la CAF au titre de la CTG, la part ville ayant été attribuée lors du conseil municipal du 17 décembre 2012.

- à attribuer aux organismes cités sur le tableau joint les sommes d'un montant de 474 384 € pour la part Ville, 118 100 € pour la part CAF CTG.
- à attribuer à l'Opéra de Bordeaux pour le projet ma voix et toi, la subvention de 2 250 € pour la part Ville et 4 700 € pour la part CAF/CTG correspondante sur le compte 657.37.
- à attribuer aux organismes suivants la part CAF/CTG pour un montant de 26 000 €

- atelier reménagement 13 000 € au titre de la CAF/CTG 2013 (Accompagnement de projets transversaux P127), part ville subventionnée au conseil municipal du 17/12.

- association Compagnons Bâisseurs Aquitaine la somme de 13 000 € au titre de la CAF/CTG 2013 (Accompagnement de projets transversaux P127), part ville subventionnée au conseil municipal du 17/12.

- à procéder à l'encaissement de l'enveloppe de fonctionnement de 122 800 € de la CAF et à affecter sur le cdr Dir.Développement Social/programme accompagnement des actions dans les quartiers rubrique 7478/520 opération P0720011
- à procéder à l'encaissement de l'enveloppe de fonctionnement de 26 000 € de la CAF et à affecter sur le cdr Dir.Développement Social/programme accompagnement de projets transversaux rubrique 7478/520 opération P1270002
- à faire procéder au versement de ces sommes au crédit de ces organismes.
- à signer tout document lié à la présente délibération.

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

NON PARTICIPATION AU VOTE DE Monsieur Vincent MAURIN

**MME FAYET.** -

Nous sommes, Monsieur le Maire, dans le cadre de l'avenant au Contrat Urbain de Cohésion Sociale pour la période 2012/2014.

Il s'agit bien de mettre en place des actions plus concentrées et plus fortes dans nos quartiers les plus fragiles avec comme thème principal la proximité et surtout l'adaptation aux besoins des habitants.

Le moteur du développement de ce projet c'est le travail d'ingénierie qui est mené par nos chefs de projets territoriaux et par les chargés de missions thématiques concernant l'éducation, la médiation, l'insertion et la santé.

Je voudrais rendre hommage à cette équipe du développement social et urbain qui travaille très bien sur le terrain.

Cela permet de nouer des relations de confiance avec les partenaires, notamment les associations de quartiers et de vous présenter aujourd'hui pratiquement 200 actions qui sont soit l'accompagnement de projets de quartiers, soit l'accompagnement de projets transversaux sur l'éducation, la santé ou l'insertion.

Des actions très nombreuses en faveur de la culture et du sport qui favorisent le lien social et la confiance en soi, et qui sont bien souvent un premier pas vers l'emploi.

Des actions innovantes aussi. Je voudrais en souligner quelques-unes.

A Bacalan une action nouvelle portée par le Café des Familles, un lieu de rencontres innovant pour les familles.

A Bastide-Benauges l'action de l'Association qui s'appelle Actions Inter Médiation, AIM, qui mène beaucoup d'actions de lutte contre les discriminations notamment dans l'accès à l'emploi.

Et une action nouvelle auprès d'une classe d'accueil qui accueille notamment beaucoup de jeunes bulgares pour leur permettre de faire des stages d'insertion en entreprises afin de découvrir des métiers.

Aux Chartrons j'ai envie de souligner l'action menée avec ADOMA pour mieux accueillir les Anciens Combattants Marocains. Cela me permet de souligner comme je le rappelais tout à l'heure et de le redire à M. ROUYRE, qu'il y a beaucoup d'actions sur la lutte contre les discriminations puisque c'est une priorité du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Au Grand Parc pour faire suite aussi au débat que nous avons eu tout à l'heure autour des caméras, vous verrez qu'il n'y a pas moins d'une douzaine d'actions de prévention de la délinquance.

Ça montre bien qu'on conjugue des actions de terrain auprès des jeunes et l'implantation de caméras, et l'intervention de la police. Que tout cela ce sont des éléments divers d'une seule et même politique.

Au Lac une action très intéressante qui s'appelle « Dehors c'est aussi chez nous » qui va permettre aux parents et aux enfants de prendre soin de leur environnement, d'avoir des actions ludiques autour de la gestion des déchets, de créer des personnages, d'animer les halls d'entrées.

Je pense que ça sera une action qui va porter des fruits sur la protection de l'environnement et la gestion des déchets.

Une action d'insertion par le lien social et par le sport, l'association APIS porte cette action innovante que vous avez visitée, Monsieur le Maire, il y a quelque temps.

Une action nouvelle à Saint-Michel autour de la Halle des Douves, une action mémoire portée par le collectif de la Halle des Douves.

Enfin un point sur l'Atelier Graphite dans les Ateliers Multisites. J'attire votre attention sur cette action de l'Association Graphite que vous connaissez bien, que beaucoup d'adjoints de quartiers réclament dans leurs quartiers, qui prend de plus en plus d'importance. Je pense qu'il faudra que nous ayons une réflexion globale pour conforter cette association, peut-être dans la future Cité Municipale. Pourquoi pas. Mais en tout cas dans les mairies de quartiers aussi.

Voilà ce que je voulais souligner sur toutes ces actions.

Je ne peux que remercier aussi l'action de la Caisse d'Allocations Familiales qui, comme vous l'avez vu, est très impliquée à la fois dans le Projet Social et dans le Contrat Urbain de Cohésion Sociale dans le cadre de sa convention territoriale globale.

Pour conclure je voudrais dire que, comme vous le rappeliez, Monsieur le Maire, cet engagement sans faille de la ville est de nature à rassurer les associations qui craignent beaucoup que la réforme de la Politique de la Ville qui est actuellement en préparation ne les prive de soutiens indispensables à leur action et cela dans un avenir proche.

Pour l'instant, en 2014, nous nous employons à les conforter et à réfléchir avec elles sur la meilleure façon d'anticiper cette réforme.

**M. LE MAIRE.** -

Merci.

M. Yohan DAVID

**M. YOHAN DAVID.** -

Monsieur le Maire, chers collègues, en complément de Véronique FAYET je voulais attirer votre attention sur deux petites opérations .

La première qui s'appelle « En route pour travailler » est portée par la structure IMS. Elle permet de financer des permis de conduire pour les jeunes. C'est un dispositif que nous finançons. Mais j'ai eu le plaisir avec la Fondation Vinci Autoroute de remettre un chèque de 17.000 euros qui leur a permis d'acheter la voiture d'auto-école.

A noter que le taux de réussite au code pour des jeunes en très grande difficulté est de 91 %.

Le restant à financer est aussi pris en charge dans le cadre du budget alloué à la Mission Locale pour aider les jeunes à avoir le permis de conduire lorsqu'il y a un projet professionnel.

La deuxième petite opération : « Les rencontres improbables » de l'AFIJ pour aider des jeunes étudiants en très grande difficulté à rencontrer des chefs d'entreprises pour concrètement signer des contrats de travail. Cela permet chaque année à 15 ou 20 jeunes de signer leur premier emploi.

**M. LE MAIRE.** -

Merci.

Mme DIEZ

**MME DIEZ.** -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette délibération concerne principalement l'accompagnement des projets de quartiers.

A la lecture des subventions allouées aux structures associatives présentées par quartier nous aurions aimé qu'elles soient différenciées entre les actions Politique de la Ville et celles concernant Ville, Vie, Vacances.

Concernant les subventions pour les actions sur Bacalan permettez-moi de vous signifier ma surprise de constater une baisse de 2.500 euros : 4.000 en 2012, 1.500 cette année sur une action du Centre d'Animation, soit 60% en moins.

Cette action qui aujourd'hui s'intitule « En jeux et partage » a sans doute le tort d'avoir fusionné. Pourtant cela s'adresse au même public, avec la même volonté sociale de créer des liens entre enfants, parents, voisins, à travers des rencontres, des jeux, du dialogue, des soirées animées, et ce tout au long de l'année.

Bref, sans doute que la Ville et la CAF au titre du CTG n'ont pas eu la même lecture que lorsque ces actions s'intitulaient « Jeux et Parentalité » pour l'une, et « Créa Détente » pour l'autre.

Ces quartiers classés quartiers prioritaires et dont les différents centre d'animation sont la vitrine sociale de la Ville de Bordeaux se voient contraints de faire toujours autant, si ce n'est plus, avec moins.

Dernier point sur lequel je souhaite attirer votre attention, Mme FAYET en a parlé précédemment, cela concerne l'association « Café des Familles » qui se trouve dans la difficulté de trouver un local sur le quartier de Bacalan.

Aujourd'hui par le CUCS cette association va bénéficier de subventions lui permettant de se déplacer et d'aller à la rencontre de tous publics. Toutes les démarches administratives ont été validées par les différents partenaires qui soutiennent cette structure lui reconnaissant une action sociale forte sur un quartier en pleine mutation. Lui manque pour bien fonctionner un local, afin de pouvoir poursuivre ses activités en lien avec enfants et parents malgré les intempéries.

**M. LE MAIRE.** -

Mme FAYET

**MME FAYET.** -

Un mot sur l'action « En jeux et Partage ». Je crois que c'est un bon exemple d'une action que nous avons financée en 2012 pour initier l'action, mais nous sommes convenus avec l'association que maintenant ça devait rentrer dans leur droit commun. C'est la mission normale, classique, d'une centre social et d'un centre d'animation. Donc petit à petit il faut que cette action rentre dans le droit commun, et donc il y aura une diminution progressive de cette action-là, mais un effort sur d'autres actions innovantes.

Pour le « Café des Familles » nous les avons reçues avec Brigitte COLLET il y a quelques jours. Nous avons compris qu'elles avaient trouvé un local qui est mis à disposition par une entreprise, si j'ai bien compris. Il faut qu'on croise nos informations.

**M. LE MAIRE.** -

Je pense qu'il n'y a pas d'oppositions, ni d'absentions ?

M. MAURIN

**M. MAURIN.** -

Non participation au vote pour ma part.

**M. LE MAIRE.** -

Non participation au vote de M. MAURIN et vote positif pour tous les autres.

Maître d'ouvrage	Action	Montant Subvention Participation Ville	Montant Subvention Participation CTG
<b>Bacalan</b>			
Amicale des locataires du Port de la lune	Actions Sociales et Gestion de la Vie Locale	1 000 €	850 €
Centre Accueil Consultation Information Sexualité CACIS	De la santé génésique et de la parentalité à la citoyenneté : accompagnement collectif des femmes tsiganes de l'aire de la Jallère	2 000 €	2 000 €
Association Familiale Laïque AFL Bordeaux Nord	Alphabétisation et Illettrisme	3 600 €	
Association Familiale Laïque AFL Bordeaux Nord	Aide administrative aux habitants	1 500 €	
Association Familiale Laïque AFL Bordeaux Nord	Plateforme santé sophrologie	400 €	
Association Familiale Laïque AFL Bordeaux Nord	Couture	6 000 €	
Association Familiale Laïque AFL Bordeaux Nord	Café des parents labarde	200 €	200 €
Bacalan Tennis Club	Bacalan Tennis pour tous	500 €	2 000 €
Ecole de Cirque de Bordeaux	Morceaux Choisis	2 000 €	
Association Sportive Charles Martin	Sport et Culture à Bacalan	750 €	750 €
Théâtre du Pont Tournant	Sensibilisation à la musique Classique et au spectacle vivant/Favoriser l'accessibilité à la culture pour tous, pour les séniors	4 000 €	
Association des Centre d'Animation de Quartier de Bordeaux (Bacalan)	Parcours de jeunes	6 500 €	3 500 €
Association des Centre d'Animation de Quartier de Bordeaux (Bacalan)	L'accompagnement à la scolarité: Elémentaires et collèges	7 000 €	
Association des Centre d'Animation de Quartier de Bordeaux (Bacalan)	Les arts de la rue	1 500 €	1 500 €
Association des Centre d'Animation de Quartier de Bordeaux (Bacalan)	Bacalaventure	1 000 €	1 000 €
Association des Centre d'Animation de Quartier de Bordeaux (Bacalan)	En jeux et partage	1 500 €	
Amicale Laïque de Bacalan	Accompagnement Scolaire	4 000 €	
Amicale Laïque de Bacalan	Ecole Quartier	5 500 €	
Archipel Formation	Mobilisation des Savoirs de Base	3 000 €	
Archipel Formation	Atelier Mobilité	2 000 €	
Garage Moderne	Mécanique Angélique	2 000 €	
Kfé des Familles	Kfé Mobile	1 500 €	1 500 €
La Ligue de l'enseignement	L'éducation Artistiques des projets de solidarités urbaines	4 500 €	

Le dessous des balençoires	Plus fort que...	1 000 €	
Mascarets	Nomades 2013	10 000 €	6 000 €
Mascarets	Carnaval et Vibre Livre	3 000 €	
Collège Blanqui	"Le Blanquignol"	450 €	
Association des Centre d'Animation de Quartier de Bordeaux (Bacalan)	Arts de la rue	600 €	
Association des Centre d'Animation de Quartier de Bordeaux (Bacalan)	Chantier	900 €	
Association des Centre d'Animation de Quartier de Bordeaux (Bacalan)	Séjours	2 500 €	
Association des Centre d'Animation de Quartier de Bordeaux (Bacalan)	Accueils et sorties journées	2 000 €	
Association des Centre d'Animation de Quartier de Bordeaux (Bacalan)	Vacances studieuses	400 €	
<b>Total</b>		<b>82 800 €</b>	<b>19 300 €</b>
<b>Bastide Benauge</b>			
Actions Inter Médiation	Des Clés pour l'Emploi	6 000 €	
Actions Inter Médiation	Une voie vers l'égalité des chances	3 000 €	
Actions Inter Médiation	Clansa	3 000 €	3 000 €
En Route pour Travailler	Projet 3C	3 000 €	
Association des Centre d'Animation de Quartier de Bordeaux (Benauge)	Pole de ressource danse	4 250 €	3 500 €
Association des Centre d'Animation de Quartier de Bordeaux (Benauge)	Journal Memoire et Lien social	1 000 €	1 000 €
Association des Centre d'Animation de Quartier de Bordeaux (Benauge)	Pour une reussite scolaire et éducative	10 000 €	
Association des Centre d'Animation de Quartier de Bordeaux (Benauge)	Actions Prévention Santé	1 200 €	
Association des Centre d'Animation de Quartier de Bordeaux (Queyries)		1 500 €	
Association des Centre d'Animation de Quartier de Bordeaux (Benauge)	Education à l'image sur la Bastide	1 000 €	1 000 €
Association des Centre d'Animation de Quartier de Bordeaux (Queyries)		500 €	500 €
Association des Centre d'Animation de Quartier de Bordeaux (Queyries)	Accompagnement à la scolarité	2 200 €	
Association des Centre d'Animation de Quartier de Bordeaux (Queyries)	Interculturalité	750 €	750 €
Association des Centre d'Animation de Quartier de Bordeaux (Queyries)	Queyries Fait son cirque	2 000 €	2 500 €
Girondins de Bordeaux Hanball Club	Ecole Multisports	4 000 €	
Girondins de Bordeaux Hanball Club	Bouge ta Santé Olympiades inter-ecoles	4 250 €	



Bordeaux Bastide Boxe	Boxe educative à la Benauge	1 500 €	1 500 €
College J Ellul (Réseau de Réussite Scolaire)	Comité de lecture	3 000 €	
College J Ellul (Réseau de Réussite Scolaire)	Vivre ensemble avec nos differences	2 000 €	
Bruit du Frigo	Le Ring	10 000 €	
Association des Centre d'Animation de Quartier de Bordeaux (Benauge)	Mini séjour	500 €	
Association des Centre d'Animation de Quartier de Bordeaux (Benauge)	Sécurité routière	800 €	
Association des Centre d'Animation de Quartier de Bordeaux (Benauge)	Chantiers éducatifs	1 500 €	
Association des Centre d'Animation de Quartier de Bordeaux (Benauge)	Séjours découverte	1 500 €	
Association des Centre d'Animation de Quartier de Bordeaux (Benauge)	Accueils et sorties journées	2 000 €	
Association des Centre d'Animation de Quartier de Bordeaux (Benauge)	Tournoi futsal	200 €	
Association des Centre d'Animation de Quartier de Bordeaux (Queyries)	Chantiers éducatifs	1 500 €	
Association des Centre d'Animation de Quartier de Bordeaux (Queyries)	Docus friction	400 €	
Association des Centre d'Animation de Quartier de Bordeaux (Queyries)	Séjours	1 500 €	
Association des Centre d'Animation de Quartier de Bordeaux (Queyries)	Accueils et sorties journées	1 200 €	
Association des Centre d'Animation de Quartier de Bordeaux (Queyries)	Stages artistiques	800 €	
<b>Total</b>		<b>76 050 €</b>	<b>13 750 €</b>
<b>Chartrons Saint Louis</b>			
Centre Social Bordeaux Nord	Accompagnement à la scolarité	13 045 €	
Centre Social Bordeaux Nord	Questions de parents	3 000 €	3 000 €
Centre Social Bordeaux Nord	Actions culturelles	5 000 €	
Centre Social Bordeaux Nord	Insertion sociale	9 000 €	
Centre Social Bordeaux Nord	Insertion pro des femmes	2 000 €	2 000 €
Centre Social Bordeaux Nord	Médiation Santé	2 000 €	
Collectif Bordonor	Faciliter et favoriser l'accès à la cultureat aux pratiques culturelles	12 000 €	8 000 €
Ludothèque Interlude	Lien social en jeu	7 750 €	7 750€
Esprit de Quartier	Lien social du quartier des Chartrons	500 €	500 €
ADOMA	Accompagnement auprès d'Anciens Combattants Marocains	2 500 €	

Centre Social Foyer Fraternel	Accompagnement à la scolarité	2 300 €	
Centre Social Foyer Fraternel	séjour ski	600 €	
Centre Social Foyer Fraternel	prévention sexisme	500 €	
Centre Social Foyer Fraternel	point rencontre jeunes	900 €	
Centre Social Foyer Fraternel	séjour Verdélais	700 €	
Centre Social Foyer Fraternel	cultures urbaines	600 €	
Centre Social Bordeaux Nord	cultures urbaines	600 €	
Centre Social Bordeaux Nord	accueils et sorties journées	700 €	
Centre Social Bordeaux Nord	séjour Bombannes	800 €	
Centre Social Bordeaux Nord	raid aventure	700 €	
Centre Social Bordeaux Nord	séjour campagne	500 €	
Centre Social Bordeaux Nord	projet jeunes	400 €	
<b>Total</b>		<b>66 095 €</b>	<b>21 250 €</b>
<b>Grand-Parc</b>			
Association du Lien Interculturel Familial et Social ALIFS	Les booms du Grand Parc	2 500 €	2 500 €
Association du Lien Interculturel Familial et Social ALIFS	Le Marathon des Mots	2 500 €	
Migrations Culturelles Aquitaine Afrique MC2A	Grand Parc en Fête	4 000 €	4 000 €
Association des Centre d'Animation de Quartier de Bordeaux (Grand Parc)	Accompagnement à la scolarité	2 000 €	
Association des Centre d'Animation de Quartier de Bordeaux (Grand Parc)	Grand Parc en Jeu	750 €	750 €
Association des Centre d'Animation de Quartier de Bordeaux (Grand Parc)	Grand Parc en Scène	1 800 €	
Association des Centre d'Animation de Quartier de Bordeaux (Grand Parc)	Cinéma	1 500 €	
Association des Centre d'Animation de Quartier de Bordeaux (Grand Parc)	Ateliers menuiserie	PROJET SOCIAL	1 000 €
GP Intencité Centre Social du Grand Parc	Alternative alimentation	2 000 €	
GP Intencité Centre Social du Grand Parc	Savoirs au quotidien	5 000 €	
GP Intencité Centre Social du Grand Parc	Habitants acteurs de la cité	2 500 €	2 500 €
GP Intencité Centre Social du Grand Parc	Lien social, solidarité entre les âges	5 000 €	
GP Intencité Centre Social du Grand Parc	Parentalité	750 €	750 €
GP Intencité Centre Social du Grand Parc	Accueil Petite Enfance	2 500 €	

Association des Centre d'Animation de Quartier de Bordeaux (Grand Parc)	atelier menuiserie	600 €	
Association des Centre d'Animation de Quartier de Bordeaux (Grand Parc)	chantiers	900 €	
Association des Centre d'Animation de Quartier de Bordeaux (Grand Parc)	séjours Pâques	600 €	
Association des Centre d'Animation de Quartier de Bordeaux (Grand Parc)	séjours été	900 €	
Association des Centre d'Animation de Quartier de Bordeaux (Grand Parc)	séjours Toussaint	600 €	
Association des Centre d'Animation de Quartier de Bordeaux (Grand Parc)	accueils et sorties journées	1 500 €	
GP Intencité Centre Social du Grand Parc	accueils	1 500 €	
GP Intencité Centre Social du Grand Parc	culture	300 €	
GP Intencité Centre Social du Grand Parc	ces jours heureux	900 €	
GP Intencité Centre Social du Grand Parc	prévention violence	400 €	
GP Intencité Centre Social du Grand Parc	prévention sexisme	500 €	
<b>Total</b>		<b>41 500 €</b>	<b>11 500 €</b>
<b>Le Lac</b>			
Apprentis d'Auteil	Espace accueil parentalité formation insertion	3 000 €	
La Ligue de l'Enseignement	Vacances in situ...Land Art Urbain	1 000 €	1 000 €
La Ligue de l'Enseignement	Dehors c'est aussi chez nous!	2 500 €	
ZEKI	Apprentissage des savoirs de bases	2 800 €	
Association promotion insertion sport APIS	Insertion et lien social par le sport	5 000 €	5 000 €
Association promotion insertion sport APIS	Rebondir	5 000 €	1 000 €
Stade bordelais BMX	Accompagner des jeunes aux compétitions	300 €	300 €
Stade bordelais BMX	Ouverture du BMX aux jeunes du quartier	1 000 €	1 000 €
Urban Vibration School	Exprimes ta créativité	2 500 €	2 500 €
Urban Vibration School	Fais bouger ton quartier	2 000 €	1 000 €
Association des Centre d'Animation de Quartier de Bordeaux ( Lac)	Accompagnement à la scolarité	6 000 €	
Association des Centre d'Animation de Quartier de Bordeaux ( Lac)	Les ateliers artistiques	1 000 €	
Association des Centre d'Animation de Quartier de Bordeaux ( Lac)	Ecrivain public	1 500 €	1 500 €
Association des Centre d'Animation de Quartier de Bordeaux ( Lac)	Passerelle	1 500 €	1 500 €
Association des Centre d'Animation de Quartier de Bordeaux ( Lac)	Atelier socio-linguistique	500 €	

Association des Centre d'Animation de Quartier de Bordeaux ( Lac)	Animation de quartier et journée inter-associatives	800 €	800 €
Association des Centre d'Animation de Quartier de Bordeaux ( Lac)	Bourse loisirs jeunes	500 €	
Association des Centre d'Animation de Quartier de Bordeaux ( Lac)	Festival de l été	3 000 €	3 000 €
Les fées papillons	Actions Globales	1 000 €	1 000 €
Centre de Prévention et de Loisirs des Jeunes de Bordeaux	séjour ski	600 €	
Centre de Prévention et de Loisirs des Jeunes de Bordeaux	atelier andernos	600 €	
Centre de Prévention et de Loisirs des Jeunes de Bordeaux	atelier Arcachon	500 €	
Centre de Prévention et de Loisirs des Jeunes de Bordeaux	séjours Carcans	1 500 €	
Centre de Prévention et de Loisirs des Jeunes de Bordeaux	accueils petites vacances	800 €	
Centre de Prévention et de Loisirs des Jeunes de Bordeaux	accueils été	900 €	
Association promotion insertion sport APIS	accueils et sorties journées	1 500 €	
Association promotion insertion sport APIS	séjours été	2 000 €	
Association des Centre d'Animation de Quartier de Bordeaux ( Lac)	séjour Actise	600 €	
Association des Centre d'Animation de Quartier de Bordeaux ( Lac)	chantiers éducatifs	800 €	
Association des Centre d'Animation de Quartier de Bordeaux ( Lac)	séjours	2 000 €	
Association des Centre d'Animation de Quartier de Bordeaux ( Lac)	accueils et sorties journées	1 500 €	
Association des Centre d'Animation de Quartier de Bordeaux ( Lac)	ateliers Zumba	1 000 €	
Association des Centre d'Animation de Quartier de Bordeaux ( Lac)	séjour Actise	600 €	
<b>Total</b>		<b>55 800 €</b>	<b>19 600 €</b>
<b>Saint Jean Belcier Carle Vernet</b>			
Association des Centre d'Animation de Quartier de Bordeaux ( Bordeaux Sud)	Accompagnement à la scolarité	2 500 €	
Association des Centre d'Animation de Quartier de Bordeaux ( Bordeaux Sud)	Le Café Familles	1 750 €	1 750 €
Association des Centre d'Animation de Quartier de Bordeaux ( Bordeaux Sud)	Connecti'Sud	1 400 €	
Association des Centre d'Animation de Quartier de Bordeaux ( Bordeaux Sud)	Inform'actif	1 400 €	
Association des Centre d'Animation de Quartier de Bordeaux ( Bordeaux Sud)	Alphabétisation et insertion sociale et culturelle	2 000 €	
Association des Centre d'Animation de Quartier de Bordeaux ( Bordeaux Sud)	Un quartier qui bouge	2 500 €	2 500 €
Association des Centre d'Animation de Quartier de Bordeaux ( Bordeaux Sud)	Les mains d'or	1 500 €	
Association des Centre d'Animation de Quartier de Bordeaux ( Bordeaux Sud)	Cuisines solidaires	1 500 €	

Association des Centre d'Animation de Quartier de Bordeaux (Argonne Nansouty Saint-Genes)	Accompagnement éducatif	5 000 €	
Association des Centre d'Animation de Quartier de Bordeaux (Argonne Nansouty Saint-Genes)	Alternative à l'inactivité des jeunes	2 000 €	
Phénix de belcier	Animation de la Vie du quartier	1 800 €	
Atelier des Bains Douches	Belcier, une ambition écologique et sociale	2 000 €	3 000 €
Récup'R	Ateliers participatifs : apprentissage mécanique vélo et couture	PROJET SOCIAL	1 500 €
Monts et Merveilles	Mission Paludate	1 500 €	
Yakafaucon	Fête de la rue Eugène Leroy	2 000 €	
Maison de Nolan	Le printemps des pères	DEPEF	1 000 €
Astrolabe	Séjour équestre	300 €	
Astrolabe	mini camp	700 €	
Astrolabe	mini camp Lacanau	1 000 €	
Astrolabe	semaine passerelle	800 €	
Association des Centre d'Animation de Quartier de Bordeaux (Argonne Nansouty Saint-Genes)	séjours	2 200 €	
Association des Centre d'Animation de Quartier de Bordeaux (Argonne Nansouty Saint-Genes)	projets artistiques	1 000 €	
Association des Centre d'Animation de Quartier de Bordeaux (Argonne Nansouty Saint-Genes)	chantiers éducatifs	1 500 €	
Association des Centre d'Animation de Quartier de Bordeaux (Argonne Nansouty Saint-Genes)	accueils et sorties journées	2 000 €	
Association des Centre d'Animation de Quartier de Bordeaux ( Bordeaux Sud)	accueils et sorties journées	2 000 €	
Association des Centre d'Animation de Quartier de Bordeaux ( Bordeaux Sud)	chantiers	650 €	
Association des Centre d'Animation de Quartier de Bordeaux ( Bordeaux Sud)	séjours	2 100 €	
<b>Total</b>		<b>43 100 €</b>	<b>9 750 €</b>
<b>Saint Michel</b>			
Les Petits Gratteurs	Animation de quartier	4 000 €	
La Halle des Douves	Mise en place de la Halle des Douves	3 000 €	
Association de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés ASTI	Atelier de français et pratiques professionnelles	500 €	
Association de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés ASTI	Cours de français et alphabétisation	1 000 €	
Sos Racisme	Actions de lutte contre les discriminations	1 000 €	1 000 €

CALK Comité Animation Lafontaine Kleber	Accompagnement à la scolarité	6 000 €	
Chahuts	Actions Chahuts pour la cohésion sociale	5 000 €	
Association du Lien Interculturel Familial et Social ALIFS	Filles/ garçons: même égalité même chance	1 500 €	
Association des Centre d'Animation de Quartier de Bordeaux (Saint Michel)	Atelier départ en vacances	1 200 €	
Association des Centre d'Animation de Quartier de Bordeaux (Saint Michel)	Un journal de quartier	750 €	750 €
Association des Centre d'Animation de Quartier de Bordeaux (Saint Michel)	Parcours culturel	1 000 €	1 000 €
Association des Centre d'Animation de Quartier de Bordeaux (Saint Michel)	Le laboratoire social et culturel	1 000 €	1 000 €
Association des Centre d'Animation de Quartier de Bordeaux (Saint Michel)	Accompagnement à la scolarité	6 500 €	
Association des Centre d'Animation de Quartier de Bordeaux (Saint Michel)	Reseau parent	1 100 €	1 100 €
Association des Centre d'Animation de Quartier de Bordeaux (Saint Michel)	accueils et sorties journées	2 000 €	
Association des Centre d'Animation de Quartier de Bordeaux (Saint Michel)	chantiers éducatifs	1 500 €	
Association des Centre d'Animation de Quartier de Bordeaux (Saint Michel)	parcours citoyens	500 €	
Association des Centre d'Animation de Quartier de Bordeaux (Saint Michel)	parcours sportifs	600 €	
Association des Centre d'Animation de Quartier de Bordeaux (Saint Michel)	pratiques urbaines	600 €	
Association des Centre d'Animation de Quartier de Bordeaux (Saint Michel)	séjours	900 €	
<b>Total</b>		<b>39 650 €</b>	<b>4 850 €</b>
<b>Multisites</b>			
Jardins d'Aujourd'hui	Ateliers éco-jardinage urbains	6 839 €	2 750 €
Atelier Graphite	Un écrivain public pour tous- promotion de l'accès	3 650 €	3 650 €
Jean Vigo Evénements	Cinésites 2013	7 700 €	7 700 €
Parallèle Attitude Diffusion	Musiques et quartiers	4 000 €	
Association de Défense des Musiques Alternatives en Aquitaine	Festival Relâche	1 500 €	1 500 €
Association de Défense des Musiques Alternatives en Aquitaine	Funky Kids	1 500 €	1 500 €
Drop de Béton	Rugby et citoyenneté dans les quartiers de Bordeaux	1 500 €	
Surf Insertion	Cité en Surf	3 500 €	
Association pour Faciliter l'Insertion professionnelle des Jeunes AFIJ	Les Rencontres improbables à Bordeaux	1 500 €	
Association L'Epicerie	Animation d'un projet participatif pour une insertion sociale et professionnelle	2 500 €	
Comité de Liaison des Acteurs de la Promotion CLAP Sud-Ouest	Plateforme d'accueil : Evaluation/Orientation/Suivi/sur Bordeaux	4 000 €	

Centre Social Foyer Fraternel	Atelier de langue Française pour l'insertion sociale et professionnelle et la lutte contre les discriminations	3 000 €	
Maison des Femmes	Insertion socioprofessionnelle et action culturelle	2 000 €	
Centre Psychanalytique de Consultations et de Traitement CPCT	CPCT Lien social	2 000 €	
Théâtre des Tafurs	La culture pour vivre ensemble	2 000 €	
Les Petits Débrouillards	Les experts au quotidiens	1 000 €	
Association de Lien Interculturel Familial et Social ALIFS	Actions sociales en faveur des migrants	2 000 €	
ZUP de CO	Tutorat Solidaire à Bordeaux	1 000 €	1 000 €
Familles en Gironde	Permanence Maison de Justice et du Droit	1 800 €	
MJC CL2V	accueils et sorties journées	1 600 €	
Surf Insertion	Cité en surf	5 000 €	
Association des Centre d'Animation de Quartier de Bordeaux (Monséjour)	Séjours	2 400 €	
Association des Centre d'Animation de Quartier de Bordeaux (Saint Pierre)	accueils et sorties journées	5 400 €	
Association des Centre d'Animation de Quartier de Bordeaux (Mur d'escalade)	Chantiers éducatifs	2 000 €	
<b>Total</b>		<b>69 389 €</b>	<b>18 100 €</b>
<b>Total</b>		<b>474 384 €</b>	<b>118 100 €</b>

**D-2013/219**  
**Ateliers de Développement Social et Participation Citoyenne.**  
**Subventions**

Madame Véronique FAYET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux en accord avec ses partenaires, la Caisse d'Allocations Familiales, le Conseil Général, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale réunis au sein du Conseil de Développement Social (CDS) a mis en place les Ateliers de Développement Social Local (ADSL).

Le but de ces ateliers est d'offrir un cadre pour accompagner des initiatives locales portées par des citoyens, des bénévoles, des salariés associatifs et des techniciens d'institutions.

Aujourd'hui, parmi les projets en cours, trois d'entre eux nécessitent un financement pour que se prolongent des initiatives locales, portées par et pour les habitants visant à participer au bien vivre ensemble sur leur quartier :

**1/ Projet de Café associatif de l'association Yakafaucon :**

Implanté place Dormoy, le café associatif de l'association Yakafaucon est un projet participatif qui s'est construit sur la base d'une volonté d'habitants de rencontres, d'échanges et d'animations à l'échelle de leur quartier.

Courant 2012, l'installation de l'association Yakafaucon dans un café de quartier place Dormoy, a su fédérer les habitants et les partenaires du quartier. Ils se sont mobilisés pour redonner vie à un café fermé. Ce café associatif, ouvert depuis juin dernier est le lieu de rencontres, d'activités et de restauration de tous.

Le financement proposé permettra à l'association de développer un ensemble d'activités pour promouvoir les échanges entre habitants, le lien social et la participation à la vie du quartier.

**2/ Projet d'animation du Réseau d'Entraide pour Personnes Isolées (REPI) :**

Né dans le cadre du lancement de l'ADSL Saint Michel, le REPI est animé par les bénévoles de l'association 5 de Cœur. Depuis 2010, ils organisent sur Saint Michel des sorties culturelles et des animations en direction des personnes isolées (personnes seules avec ou sans enfants). Leur action s'adresse en particulier aux familles monoparentales avec des propositions d'activités parents-enfants ou des sorties entre parents avec une garderie animée pour les enfants.

Le financement proposé permettra à l'association de programmer sur 2013 une série régulière d'animations.

**3/ Projet de capacitation citoyenne porté par l'association « les Arpenteurs »**

Dans le cadre de la participation citoyenne recherchée par la ville et les membres du CDS, un projet innovant en matière d'implication des publics les plus fragiles appelé « Capacitation citoyenne » se met en place à Bordeaux. Il s'agit de repérer, mettre en valeur et en lien une diversité d'actions d'habitants qui engagent des projets collectifs d'amélioration sociale.

Un premier travail a été engagé avec la « Cabane à gratter » qui sera suivi par des actions portées avec Promo-femmes, Astrolab, Bruits du frigo, etc... visant à produire et transmettre de la connaissance et du lien social et qui s'appuiera sur le Forum social 2013 pour exposer sa démarche tout au long de l'année et ses productions.



**Tableau des financements engagés :**

Intitulé Action	Porteur de Projet	Mairie	CAF	TOTAL
<b>Café Associatif</b>	Association Yakafaucon	3 000 €	10 000 €	13 000 €
<b>Animations REPI</b>	Association 5 de cœur	800 €	800 €	1 600 €
<b>Capacitation citoyenne</b>	Arpenteurs	12 500 €	12 500 €	25 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>16 300 €</b>	<b>23 300 €</b>	<b>39 600 €</b>

C'est pourquoi, je vous propose de bien vouloir autoriser M. le Maire:

- à procéder au versement de ces sommes au crédit de ces organismes pour un montant de : 39 600 € sur l'opération P073E03, compte 6574, fonction 523, CDR : gestion DGVSC,

- à signer les conventions de partenariat et tout autre document s'y rattachant,

- à procéder à l'encaissement de 23 300 € correspondant à la participation de la CAF au titre du financement du Conseil de Développement Social sur l'opération P073E02 de fonctionnement, compte 7478, CDR : gestion DGVSC.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D-2013/220****Programme Seniors en vacances 2013. Convention ANCV.  
Porteur de projet.**

Madame Véronique FAYET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux souhaite promouvoir une offre de loisirs destinée à un plus grand nombre de Bordelais âgés de 60 ans et plus, en proposant en partenariat avec l'ANCV (Agence Nationale pour les chèques vacances), un séjour de 8 jours tout compris à un tarif accessible à tous.

Cette action s'inscrit dans le nouveau Projet Social de la Ville, action 74 : améliorer l'accès des seniors à la culture, aux sports et aux loisirs / mesure 74 D – favoriser les séjours extérieurs pour les seniors. Il s'agit de renforcer l'offre sociale de loisirs de la Ville de Bordeaux en permettant à des seniors de bénéficier d'un tarif préférentiel sous réserve de répondre aux critères fixés par l'ANCV pour bénéficier de l'aide financière allouée par cet organisme.

Les seniors non imposables, avant déduction fiscale, pourront bénéficier d'une aide de l'ANCV évalué à 50 % du coût du séjour, selon le principe de tarification suivante :

Tarif hors transport du domicile au lieu de séjour	Aide financière de l'ANCV	Assurance annulation	Coût final pour les seniors non imposables aidés par l'ANCV
	50 % du prix du séjour pour les seniors non imposables		
8 jours / 7 nuits	8 jours / 7 nuits :		8 jours / 7 nuits
378 € TTC	189 € TTC	13.50 €	378 € - 189 € + 13.50 = 202.50 €

Ainsi, le coût du séjour s'établit en fonction des ressources comme suit :

- 391.50 € pour les seniors imposables ;
- 202.50 € pour les seniors non imposables (un quota minimal de 60% de places leur sera réservé afin de favoriser la mixité sociale).

La ville de Bordeaux prendra en charge le coût du transport jusqu'au lieu de séjour, et l'accompagnement des bénéficiaires par deux animatrices de la Direction du Pôle Seniors.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à signer la convention de partenariat ci-jointe avec l'ANCV ;
- à réserver le séjour auprès d'un prestataire de l'ANCV ;
- à rechercher des financements complémentaires auprès de Malakoff Médéric et de la CARSAT et à signer les conventions afférentes à ces partenariats.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**Programme Seniors en Vacances 2013  
Convention ANCV - Porteur de projet**

**ENTRE LES SOUSSIGNES :**

**L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances**, établissement public à caractère industriel et commercial, dont le siège social est situé 36, boulevard Henri Bergson, 95201 SARCELLES Cedex, 326 817 442 R.C.S. PONTOISE,

Représentée par son Directeur Général, Philippe LAVAL,

**Ci-après dénommée « l'ANCV »**

**D'UNE PART,**

**ET**

**Le/La (*Identification du porteur de projet*),**

dont le siège social est situé \_\_\_\_\_

représenté par son \_\_\_\_\_ (*représentant légal*)

Madame/Monsieur (\_\_\_\_\_, dûment habilité(e) en vertu de \_\_\_\_\_ (statuts, délibération...)

Courriel : \_\_\_\_\_

**Ci-après dénommé(e) « le Porteur de projet »**

**D'AUTRE PART**

**IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :**

L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances est un établissement public régi par les articles L. 411-1 à L. 411-21 et R.411-1 à R 411-26 du Code du Tourisme et placé sous la tutelle du ministre de l'économie et des finances et du ministre chargé du tourisme.

La mission de l'ANCV est de favoriser l'accès aux vacances pour tous. Dans ce cadre, l'ANCV a mis en place, depuis 2007, le programme *Seniors en Vacances* destiné aux personnes âgées.

Ce programme facilite le départ en vacances de personnes âgées qui en sont exclues pour des raisons économiques, psychologiques, sociales ou liées à leur état de dépendance ou de handicap. Il s'inscrit également dans une démarche de prévention, notamment par la sélection d'organismes de formation et de thématiques liées à l'avancée en âge des seniors.

L'ANCV s'adresse, pour ce faire, à des structures locales ou nationales telles que des collectivités territoriales, des centres communaux d'action sociale, des caisses de retraite complémentaire, des associations de retraités, des foyers logement, des résidences de personnes âgées ou encore des organismes caritatifs qui deviennent, dans le cadre d'une convention de partenariat, des « porteurs de projet », étant précisé que ce programme est également directement accessible aux personnes, agissant à titre individuel, répondant aux critères d'éligibilité définis par l'ANCV et repris aux présentes.

Comme les autres programmes d'action sociale de l'ANCV, *Seniors en Vacances* est financé par les excédents de gestion dégagés par l'ANCV dans son activité relative aux Chèques-Vacances.

**CECI AYANT ETE EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIIT :****Article 1 – Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir les engagements réciproques des parties dans le cadre du partenariat instauré visant à mettre en œuvre le programme *Seniors en Vacances* de l'ANCV.

**Article 2 – Eligibilité des bénéficiaires**

L'éligibilité au programme *Seniors en Vacances* n'ouvre pas nécessairement droit à l'aide financière de l'ANCV.

**2.1 Eligibilité au programme *Seniors en Vacances***

Les personnes éligibles à *Seniors en Vacances* sont celles qui répondent aux critères définis ci-après :

**Les critères d'éligibilité au programme *Seniors en Vacances***

<b>CRITERES</b>	<b>PIECES JUSTIFICATIVES</b>
- être âgé de 60 ans ou plus à la date du départ, le seuil étant ramené à 55 ans pour les personnes en situation de handicap	CNI ou passeport et, pour les personnes qui sont en situation de handicap, l'un des justificatifs suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• carte d'invalidité</li> <li>• attestation du bénéfice de l'AAH de l'année en cours</li> <li>• carte « Station debout pénible »</li> </ul>
- être : <ul style="list-style-type: none"> <li>• soit retraité</li> <li>• soit sans activité professionnelle</li> </ul>	attestation de la caisse de retraite justifiant de l'ouverture des droits à la retraite ou dernier avis d'imposition mentionnant le versement des pensions de retraite  attestation Pôle Emploi
- résider en France	dernier avis d'imposition ou attestation de résidence en France délivrée par les Impôts

**Etant précisés les points suivants :**

- l'accès au programme *Seniors en Vacances* s'adresse en priorité mais pas exclusivement aux personnes éligibles à l'aide attribuée par l'ANCV dans les conditions figurant à l'article 2.2
- tout aidant, professionnel ou familial, d'une personne en situation de dépendance ou de handicap, bénéficiant elle-même du programme *Seniors en Vacances*, en bénéficie de plein droit, sans avoir à justifier des critères d'éligibilité définis ci-dessus, sous réserve :
  - d'une part, de séjourner durant tout le séjour avec la personne en situation de dépendance ou de handicap dont elle est l'aidant,
  - d'autre part, que la personne nécessitant cet accompagnement justifie :
    - 1) pour celle qui est en situation de dépendance, d'un classement GIR selon la grille nationale AGGIR (Autonomie Gérontologie Groupes Iso-Ressources) par la production soit de l'attestation du bénéfice de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) de l'année en cours soit, pour les GIR 2 à 4, de l'attestation de son classement délivrée par le Conseil Général du département de son domicile soit, pour les GIR 5 et 6, de l'attestation délivrée par la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse.
    - 2) pour celle qui est en situation de handicap, de sa situation par la production de sa carte d'invalidité ou d'une attestation de l'année en cours du bénéfice de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) ou de la carte « Station debout pénible ».

- tout conjoint marié ou tout partenaire pacsé avec une personne éligible au programme *Seniors en Vacances*, selon les critères définis ci-dessus, peut lui-même en bénéficier, sans avoir à justifier de ces critères, sous réserve :
  - o de faire l'objet d'une imposition commune avec son conjoint ou son partenaire,
  - o de séjourner ensemble durant tout le séjour.
  
- tout enfant, âgé de 18 ans maximum, accompagnant une personne éligible au programme *Seniors en Vacances* selon les critères définis ci-dessus, susceptible d'encourager le départ en vacances de la personne âgée, peut solliciter auprès d'un des Professionnels du tourisme et des loisirs identifiés sur le site Internet de l'ANCV, <http://seniorsenvacances.ancv.com> comme accueillant les petits-enfants, son inscription aux fins de se joindre à la personne âgée dont elle est le parent et de l'accompagner ainsi durant le séjour.  
 La réservation se fera alors aux conditions suivantes :
  - o le tarif du séjour pour l'enfant est de 189€ pour 8 jours/7 nuits ou 157 € pour 5 jours/4 nuits,
  - o l'offre est réservée aux enfants âgés de 18 ans maximum,

Pour l'application des présentes, l'intéressé n'est, en tout état de cause, pas assimilé à une personne éligible au programme *Seniors en Vacances*.

## 2.2 Eligibilité à l'aide financière de l'ANCV

L'ANCV attribue, sous réserve de crédits budgétaires suffisants affectés à cette fin, dans les conditions définies à l'article 5.1 des présentes, aux personnes bénéficiant du programme *Seniors en Vacances*, une aide financière, versée sous forme de subvention, **sous réserve pour ces personnes** :

- d'une part, d'avoir la ligne « impôt sur le revenu net avant correction » de l'avis d'imposition d'un montant inférieur ou égal à 61 € (SOIXANTE ET UN euros)
- d'autre part, de ne pas avoir déjà bénéficié au cours de l'année civile, de tout autre dispositif d'aide aux vacances financé par l'ANCV.

Etant précisés les points suivants :

- l'aide financière de l'ANCV est attribuée à chacun des deux conjoints mariés ou des deux partenaires pacsés, qui font l'objet d'une imposition commune, sous réserve de remplir la condition de non imposition et, pour chacun des deux, la condition de non cumul des dispositifs d'aides aux vacances, telles que visées ci-dessus.
- cette condition de non imposition ne s'applique toutefois pas aux aidants, visés à l'article 2.1, professionnels ou familiaux, d'une personne en situation de dépendance ou de handicap, elle-même bénéficiaire du programme *Seniors en Vacances*.
- une personne ne peut être éligible à l'aide financière de l'ANCV versée dans le cadre de *Seniors en Vacances* qu'une fois par année civile.
- dans le cadre des séjours intergénérationnels, les enfants de moins de 18 ans accompagnant une personne éligible au programme *Seniors en Vacances* ne sont pas éligibles à l'aide de l'ANCV.

Le montant et les modalités de versement de l'aide financière attribuée par l'ANCV sont déterminés à l'article 5.1 des présentes.

**Article 3 – Accès aux offres de séjours et de formations thématiques de *Seniors en Vacances* – Modalités de réservation, d’annulation et de règlement**

**3.1 Diffusion et consultation des offres de séjours et des formations thématiques**

Les offres de séjours et les formations thématiques facultatives accompagnant les offres de séjours qui entrent dans le programme *Seniors en Vacances* sont, après validation par l’ANCV, diffusées sur le site Internet de l’ANCV <http://seniorsenvacances.ancv.com>, et sont consultables par le Porteur de projet.

**3.2 Modalités de réservation, d’annulation et de règlement des séjours et des formations thématiques**

Après consultation des offres de séjours et des formations thématiques accompagnant les séjours, sur le site Internet de l’ANCV, <http://seniorsenvacances.ancv.com>, le Porteur de projet procède à leur réservation directement auprès du Professionnel du tourisme et des loisirs et, le cas échéant, de l’organisme de formation. Ces derniers deviennent les interlocuteurs uniques du Porteur de projet, depuis la réservation jusqu’au règlement de la facture du coût du séjour et, le cas échéant, de la formation thématique.

Les conditions auxquelles sont soumis les réservations, annulations et règlements des offres de séjours ressortant du programme *Seniors en Vacances* et des formations thématiques accompagnant ces séjours, sont celles habituellement en vigueur chez le Professionnel du tourisme et des loisirs et l’organisme de formation, le Porteur de projet s’engageant à les respecter dans leur intégralité.

La facturation des prestations afférentes aux séjours et aux formations thématiques est directement adressée par le Professionnel du tourisme et des loisirs et l’organisme de formation au Porteur de projet.

Le montant facturé par le Professionnel du tourisme et des loisirs et l’organisme de formation au Porteur de projet, en règlement du séjour effectué et de la formation thématique dispensée, est établi déduction faite du montant de l’aide financière, versée sous forme de subvention, visée à l’article 5.1 des présentes attribuée, le cas échéant, par l’ANCV.

En cas d’attribution de l’aide financière, son montant est directement versé par l’ANCV à l’issue du séjour et de la formation thématique, respectivement au Professionnel du tourisme et des loisirs et à l’organisme de formation, sur présentation des pièces justificatives énumérées à l’article 5.1 susvisé.

Le Porteur de projet règle les factures qui lui sont adressées après avoir collecté auprès des bénéficiaires de *Seniors en Vacances* la part restant à leur charge déduction faite de l’aide de l’ANCV. Cette part restant à la charge des bénéficiaires peut être réduite par une contribution volontaire du Porteur de projet portant sur le coût du séjour et/ou, le cas échéant, de la formation thématique.



## **Article 4 – Coût d'un séjour et d'une formation thématique**

### **4.1 Coût d'un séjour**

Le coût d'un séjour, quel qu'il soit, ressortant du programme *Seniors en Vacances*, est fixé forfaitairement à :

- 378 € TTC (TROIS CENT SOIXANTE DIX HUIT euros) par personne, pour un séjour d'une durée de 8 jours / 7 nuits,
- 314 € TTC (TROIS CENTS QUARTOZE euros) par personne, pour un séjour d'une durée de 5 jours / 4 nuits.

### **4.2 Coût d'une formation thématique**

Le coût de la formation dispensée sur le thème « Aidants-Aidés » est fixé forfaitairement à 4.800 € TTC (QUATRE MILLE HUIT CENTS euros) pour cinq jours d'intervention.

Le coût des autres formations thématiques ressortant de *Seniors en Vacances* est fixé forfaitairement à 2.500 € TTC (DEUX MILLE CINQ CENTS euros) pour cinq jours d'intervention.

Ces coûts sont applicables quel que soit le nombre de participants, étant précisé qu'en toute hypothèse le nombre maximum de participants à une formation thématique est fixé à trente personnes, afin d'assurer à la formation dispensée au cours du séjour une efficacité maximum.

Les frais d'hébergement et de restauration du formateur sont à la charge du Porteur de projet.

## **Article 5 – Engagements de l'ANCV**

### **5.1 Détermination et conditions d'attribution du financement de l'ANCV, versé sous forme de subvention – Modalités de son versement**

**5.1.1** L'ANCV attribue une aide financière dans les conditions suivantes :

a) pour les séjours

Le montant de l'aide financière, versée sous forme de subvention aux Professionnels du tourisme et des loisirs, que l'ANCV attribue par personne éligible, selon les critères fixés à l'article 2.2 et dans les conditions définies au présent article, est fixé forfaitairement :

- à la somme de 189 € (CENT QUATRE-VINGTS NEUF euros) pour un séjour d'une durée de huit jours / sept nuits,
- à la somme de 157 € (CENT CINQUANTE SEPT euros) pour un séjour d'une durée de cinq jours / quatre nuits.

b) pour les formations thématiques

Le montant de l'aide financière que l'ANCV attribue est de 50 % (CINQUANTE POUR CENT) du coût total de la formation à condition qu'au moins la moitié des bénéficiaires soit des personnes éligibles selon les critères fixés à l'article 2.2.

**5.1.2** Le financement que l'ANCV consent dans le cadre du programme *Seniors en Vacances* est attribué sous condition de crédits budgétaires suffisants affectés au financement de ce programme. Le Porteur de projet est dûment informé que l'ANCV, affectant chaque année un montant de crédits budgétaires au financement du programme *Seniors en Vacances*, se réserve le droit, dans l'hypothèse où le montant de ce crédit budgétaire viendrait à être épuisé en cours d'année, d'interrompre unilatéralement, pour toute la durée de la convention restant à courir, l'attribution dans le cadre du présent partenariat d'aides financières à *Seniors en Vacances*.

Il est convenu, dans le cadre du partenariat qui lie l'ANCV et les Professionnels du tourisme et des loisirs, que dans l'hypothèse où le montant de ces crédits budgétaires annuels viendraient à être épuisés, l'ANCV notifie aux Professionnels du tourisme et des loisirs, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, sa décision d'interrompre l'attribution des aides financières au programme *Seniors en Vacances*, qui entrera en vigueur à compter de la date de réception de la notification par les porteurs de projet, chacun en ce qui les concerne.

Toutefois le montant de l'aide financière de l'ANCV attribuée aux personnes éligibles selon les critères fixés à l'article 2.2 est versé au Professionnel du tourisme et des loisirs et/ou, le cas échéant, à l'organisme de formation thématique, selon les conditions prévues aux termes de l'article 5.1.3 ci-après, sous réserve que le Porteur de projet ait communiqué à l'ANCV son projet de séjour et/ou de formation thématique comprenant la liste des participants, conformément aux dispositions de l'article 6.4 ci-après, avant la date de réception de la notification de la décision de l'ANCV d'interrompre l'attribution des aides financières.

Il s'ensuit qu'un projet de séjour comprenant la liste des participants qui n'a pas été communiqué à l'ANCV, conformément aux dispositions de l'article 6.4 ci-après, avant réception par le Porteur de projet de la notification de la décision de l'ANCV d'interrompre l'attribution des aides financières, ne peut pas faire l'objet d'une attribution d'aide financière de la part de l'ANCV.

**5.1.3** Le montant de l'aide financière attribuée aux personnes éligibles selon les critères fixés à l'article 2.2 et dans les conditions définies au présent article et à l'article 6.5 est directement versé par l'ANCV, à l'issue du séjour, au Professionnel du tourisme et des loisirs auprès duquel le Porteur de projet a réservé le séjour et/ou, le cas échéant, à l'organisme de formation.

## **5.2 Communication sur le partenariat**

Afin de le valoriser, l'ANCV communique sur le présent partenariat, notamment à l'occasion de conférences de presse ou de manifestations publiques.

## **Article 6 – Obligations du Porteur de projet**

Le Porteur de projet s'engage à :

**6.1** Exercer son activité conformément à la réglementation en vigueur.

**6.2** Porter la présente convention à la connaissance de toute personne, salariée ou bénévole, susceptible d'intervenir au nom du Porteur de projet dans le cadre de *Seniors en Vacances* et s'assurer que celle-ci en a une parfaite connaissance.

Nommer un référent du programme *Seniors en Vacances* au sein de la structure, seul interlocuteur de l'ANCV et du Professionnel du tourisme et des loisirs et qui sera chargé d'appliquer tous les termes de cette présente.

Indiquer les informations le concernant ci-après :

Nom et prénom du référent : \_\_\_\_\_

Coordonnées téléphoniques : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

**6.3** Vérifier l'éligibilité des candidats à *Seniors en Vacances* ainsi que leur éventuelle éligibilité à l'aide financière de l'ANCV, selon les critères fixés respectivement aux articles 2.1 et 2.2 des présentes.

**6.4** Communiquer à l'ANCV, **au plus tard avant la date du début du séjour**, la liste des participants au séjour et, le cas échéant, à la formation thématique sur le site Extranet Seniors de l'ANCV :

<http://seniors.ancv.com>

au moyen de l'identifiant suivant : \_\_\_\_\_ (à compléter par l'ANCV)

et du mot de passe suivant : \_\_\_\_\_ (à compléter par l'ANCV)

et en renseignant les rubriques suivantes :

- nom, prénom, date et lieu de naissance de chaque participant,
- adresse du lieu de résidence,
- mention du type d'éligibilité (au programme, à l'aide financière de l'ANCV visée à l'article 5.1...),
- revenu fiscal de référence (ligne 25 de l'avis d'imposition) mentionné sur le dernier avis d'imposition de chaque participant sauf pour les aidants professionnels ou familiaux,
- spécificités du participant : handicap, dépendance, régime particulier...

Seule la liste des participants enregistrée sur l'Extranet, commune aux Professionnels du tourisme et des loisirs et à l'ANCV, sera prise en compte pour la validation d'un séjour. **Aucune modification de la liste des participants ne pourra être effectuée au-delà du jour du départ.**

**6.5** Valider après le séjour la liste nominative définitive des participants d'un groupe sur le site Extranet Seniors de l'ANCV <http://seniors.ancv.com>.

Le porteur de projet devra contre-valider la liste validée préalablement par le professionnel du tourisme, et le cas échéant, décocher les cases correspondantes aux personnes n'ayant pas réalisé le séjour.

Cette validation, doit être réalisée par le porteur de projet dans un délai de 15 jours suivants la réception du mail « validation liste des participants ». Elle déclenche le mandat pour le paiement du montant des aides auprès du Professionnel du tourisme et des loisirs concerné.

**6.6** S'assurer que la marque « ancv SENIORS EN VACANCES » est présente sur tout document ou support émanant du Professionnel du tourisme et des loisirs à destination du porteur de projet pendant toute la durée de la convention et que les conditions générales de vente du Professionnel du tourisme et des loisirs lui aient été communiquées avant toute confirmation de la réservation.

**6.7** Respecter les conditions de réservation, d'annulation et de règlement des offres de séjours et des formations thématiques accompagnant ces séjours en vigueur chez le Professionnel du tourisme et des loisirs et l'organisme de formation auprès duquel (ou desquels) il a réservé, tout règlement devant avoir lieu directement entre les mains du Professionnel du tourisme et des loisirs ou de l'organisme de formation.

**6.8** S'assurer que le Professionnel du tourisme et des loisirs a mis à jour l'état des réservations sur le site Extranet Seniors en Vacances de l'ANCV la semaine qui suit la réservation effectuée par le Porteur de projet.

Dans le cas contraire, en informer immédiatement l'ANCV de manière à intervenir auprès du Professionnel du tourisme et des loisirs.

**6.9** Ne pas appliquer aux participants des frais de dossier ni des surcoûts s'ajoutant au coût des prestations liées aux offres de séjours et aux formations thématiques.

**6.10** S'assurer que les participants sont couverts au titre de leur responsabilité civile, par une assurance souscrite par eux ou pour leur compte auprès d'une compagnie d'assurances notoire et en justifier à l'ANCV à première demande de sa part.

**6.11** S'assurer que les participants ne cumulent pas, durant toute la durée de la présente convention, le bénéfice d'une aide financière attribuée dans le cadre de *Seniors en Vacances* avec tout autre programme d'aide aux vacances financé par l'ANCV.

**6.12** Répondre par écrit et dans un délai de quinze jours à toute demande d'explication de l'ANCV concernant le déroulement de ce partenariat.

**6.13** Valoriser l'ANCV et sa mission sociale dans l'ensemble des outils et supports de communication développés par le Porteur de projet, de la manière suivante :

- mentionner que le séjour se déroule dans le cadre du programme *Seniors en Vacances*, mis en place et financé par l'ANCV,
- invitation de l'ANCV par le Porteur de projet lors des points et conférences de presse de lancement et de clôture du projet entrant dans le cadre de *Seniors en Vacances* ainsi que lors de toute manifestation de communication concernant ce programme,
- mention de l'ANCV sur tout support médiatique évoquant *Seniors en Vacances*,
- présentation de l'ANCV et de sa mission sociale et insertion de son logo dans les documents promotionnels du programme (dossiers et communiqués de presse relatifs à l'opération et aux actions soutenues par l'ANCV, bilans d'opérations,...),
- mention de l'ANCV sur le site Internet du Porteur de projet, présence de son logo et d'un lien hypertexte vers le site de l'ANCV ([www.ancv.com](http://www.ancv.com)) dès la signature de la présente convention.

Etant précisé qu'à la cessation de la présente convention pour quelque cause que ce soit, le Porteur de projet devra cesser d'utiliser tout signe distinctif de l'ANCV.

**6.14** Se soumettre et à faciliter toute vérification sur pièces ou sur place, que ce soit à son siège ou au sein de ses délégations, notamment par l'accès à tous les documents comptables et administratifs relatifs au programme *Seniors en Vacances* dont la production serait jugée utile par l'ANCV, et plus particulièrement :

- la facture établie par le Professionnel du tourisme et des loisirs et/ou l'organisme de formation au nom de l'ANCV du montant de l'aide attribuée par personne éligible ayant participé au séjour
- le cas échéant, la facture établie par l'organisme de formation au nom de l'ANCV représentant 50% du montant défini au préalable selon la thématique de formation
- la liste des participants au séjour et/ou à la formation thématique,
- la copie de la facture adressée par le Professionnel du tourisme et des loisirs et/ou l'organisme de formation au Porteur de projet

**6.15** Conserver pendant un délai de trois ans, à compter de la signature de la présente convention, l'ensemble des pièces justificatives relatives à l'exécution de la présente convention et les transmettre pendant ce délai à l'ANCV à première demande de sa part.

**6.16** Aviser immédiatement et par écrit l'ANCV de toute modification portant sur le Porteur de projet ou ses représentants légaux et, plus généralement, de toute modification susceptible d'affecter le maintien de la convention.

#### **Article 7 – Caractéristiques de la convention**

La présente convention est fondée sur un accord intuitu personae en considération de la personne du Porteur de projet.

Celui-ci ne peut pas céder ni transférer ni apporter à un tiers, pour quelle que raison que ce soit, tout ou partie des droits ou obligations résultant de la présente convention, sans l'accord préalable et écrit de l'ANCV.

#### **Article 8 – Exclusion de la responsabilité de l'ANCV**

L'ANCV ne peut être tenue responsable :

- de la mauvaise ou de la non exécution de la prestation par les Professionnels du tourisme et des loisirs ou les organismes de formation,
- de l'inexactitude des informations fournies par les Professionnels du tourisme et des loisirs ou les organismes de formation,
- de la mauvaise transmission des documents par les Professionnels du tourisme et des loisirs ou les organismes de formation,
- des manquements contractuels, quasi-délictuels ou délictuels des Professionnels du tourisme et des loisirs, des organismes de formation ou des bénéficiaires de *Seniors en Vacances*.

#### **Article 9 – Informatique et libertés**

Le Porteur de projet est responsable de toutes les conséquences liées à des informations erronées, incomplètes, inexactes ou obsolètes.

Les informations recueillies dans le cadre de la présente convention font l'objet d'un traitement informatique.

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le Porteur de projet et les bénéficiaires de *Seniors en Vacances* disposent d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent. S'ils souhaitent exercer ce droit et obtenir communication des informations les concernant, ils doivent s'adresser à l'ANCV - Direction des Politiques Sociales – Service Personnes Agées – 36, boulevard Henri Bergson 95201 SARCELLES Cedex

#### **Article 10 – Prise d'effet et durée de la convention**

La présente convention prend effet à compter de sa signature par les parties et prend fin au 31 décembre 2013, les effets des présentes poursuivant leur cours pour le versement de l'aide

financière de l'ANCV attribuée, dans les conditions définies à l'article 5.1, aux personnes éligibles, pour tout projet de séjour comprenant la liste des participants communiquée à l'ANCV, conformément aux dispositions de l'article 6.4, avant la date d'expiration de la convention.

## **Article 11 – Résiliation de la convention**

### **11.1 Résiliation par le Porteur de projet**

Le Porteur de projet peut résilier la présente convention à tout moment par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Cette résiliation sera effective à compter de la date de la réception de la lettre de résiliation par l'ANCV.

### **11.2 Résiliation de plein droit de la convention**

La présente convention sera résiliée de plein droit si le Porteur de projet contrevient à l'une de ses obligations conventionnelles prévues aux présentes, la résiliation de la convention prenant effet à l'expiration d'un délai de quinze jours à compter de la date de réception par le Porteur de projet d'une mise en demeure demeurée sans effet.

### **11.3 Actions en cours, à la date de la résiliation de la convention**

En cas de résiliation de la présente convention, les effets des présentes poursuivent leur cours, d'une part, pour le versement de l'aide financière de l'ANCV attribuée dans les conditions définies à l'article 5.1, aux personnes éligibles, pour tout projet de séjour comprenant la liste des participants communiquée à l'ANCV, conformément aux dispositions de l'article 6.4, avant la date d'effet de la résiliation de la convention et, d'autre part, pour l'exécution de l'engagement du Porteur de projet prévu à l'article 6.14.

## **Article 12 – Attribution de juridiction**

Tout litige ou contestation auquel la présente convention pourrait donner lieu sera de la compétence exclusive des tribunaux compétents dans le ressort du siège social de l'ANCV, y compris en cas de procédure de référé, de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

Fait à SARCELLES, le

En deux exemplaires

Pour (dénomination du Porteur de projet)

Pour l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances,

(Nom et titre du représentant légal

Philippe LAVAL,  
Directeur Général

**D-2013/221**  
**Tarifs Sorties. Décision. Autorisation d'encaissement.**

Madame Véronique FAYET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Comme chaque année, dans le cadre des activités organisées en faveur des retraités bordelais, la Ville s'attache à proposer des sorties détente d'une journée. Celles ci répondent à une demande forte des seniors de pouvoir visiter des lieux attractifs tout en bénéficiant d'un accompagnement assuré par du personnel municipal.

Ces sorties seront susceptibles d'être annulées dès lors que deux mois avant le départ, un seuil minimal de 30 inscriptions n'aura pas été atteint.

Il vous est proposé de délibérer pour autoriser l'encaissement des participations des seniors aux dépenses afférentes à ces sorties conformément aux tableaux présentés ci-après :

<b>Journée détente</b>	<u>Date</u> : <b>18/06/2013</b>
	<u>Lieu</u> : <b>Zoo de la Palmyre à Royan, Charente-Maritime</b>
	<u>Descriptif</u> : <b>Visite du zoo de la Palmyre (spectacles), déjeuner au restaurant à l'extérieur du parc.</b>
	<u>Participation par personne transport, visites et déjeuner au restaurant</u> : <b>63.00 €</b>

<p><b>Journée détente</b></p>	<p><u>Dates</u> : <b>04/07/2013</b></p> <p><u>Lieu</u> : <b>Blasimon, Gironde</b></p> <p><u>Descriptif</u> : <b>Journée détente, balade et découverte du domaine départemental de Blasimon, accompagnée d'un guide.</b></p> <p><u>Participation par personne transport et déjeuner repas froid (SIVU)</u> : <b>15,00 € (transport) et tarif repas conformément à la délibération du 25 janvier 2010.</b></p>
<p><b>Journée croisière</b></p>	<p><u>Date</u> : <b>23/07/2013</b></p> <p><u>Lieu</u> : <b>Déjeuner croisière sur la Baïse à Mézin, Lot-et-Garonne</b></p> <p><u>Descriptif</u> :  <b>Dégustation de produits régionaux dans une ferme à Mézin, déjeuner croisière sur la Baïse au départ de Condom, visite de chais centenaires d'Armagnac, découverte de la fabrication artisanale de la croustade.</b></p> <p><u>Participation par personne transport, visites, dégustations, déjeuner croisière</u> : <b>60 €</b></p>
<p><b>Journée détente</b></p>	<p><u>Dates</u> : <b>08/08/2013</b></p> <p><u>Lieu</u> : <b>Domaine du Roi Kysmar à Villandraut, Gironde</b></p> <p><u>Descriptif</u> :  <b>Déjeuner au restaurant du domaine, balade dans un parc de 18 ha, promenade en barque et pédalo sur l'étang, activités minigolf et ping-pong...</b></p> <p><u>Participation par personne : transport, visites, activités et déjeuner</u> : <b>45.00 €</b></p>



<b>Journée détente</b>	<p><u>Dates</u> : <b>27/08/2013</b></p> <p><u>Lieu</u> : <b>Libourne et Fronsac, Gironde</b></p> <p><u>Descriptif</u> :  <b>Découverte du marché de Libourne, déjeuner au bord de la Dordogne, visite du château « La Rivière » et de ses caves souterraines à Fronsac.</b></p> <p><u>Participation par personne</u> : <i>transport, visites et déjeuner</i> : <b>40.00 €</b></p>
------------------------	---

<b>Journée détente</b>	<p><u>Dates</u> : <b>05/09/2013</b></p> <p><u>Lieu</u> : <b>Le Moulleau « La Dune », Gironde</b></p> <p><u>Descriptif</u> :  <b>Journée détente au Domaine de la Dune</b></p> <p><u>Participation par personne</u> : <i>transport, et déjeuner</i> : <b>25.00 €</b></p>
------------------------	---

En conséquence, je vous propose de permettre la programmation des animations énoncées et d'autoriser Monsieur le Maire à faire encaisser, par la régie de recettes instituée à cet effet, sous la Fonction 61, Compte 7066 les participations des seniors intéressés.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE

**MME FAYET.** -

La 221...

**M. LE MAIRE.** -

Cette délibération a été dégroupée. Les tarifs des sorties pour les seniors.

Vous n'avez pas d'observations particulières. Cette délibération ne mérite pas d'être longuement présentée. Elle parle d'elle-même.

Mme AJON

**MME AJON.** -

Cette délibération est annuelle. On la voit passer tous les ans. Dès 2008 on attirait votre attention sur un fait concernant cette délibération. Vous êtes sur un tarif unique et nous avons dès 2008 échangé ensemble dans ce Conseil sur l'idée d'avoir une variation des tarifs selon les ressources des seniors qui participent à ce type de sorties.

Vous vous étiez engagée à étudier un barème selon les ressources, parce que 63 euros ça peut paraître une somme légère pour certains, mais pour le minimum vieillesse c'est plus de 10% des ressources.

Nous n'avons pas de retour. Nous voyons qu'ils ne sont toujours pas soumis aux conditions de ressources.

Nous aimerions savoir où vous en êtes sur cette réflexion que vous vous étiez engagée à tenir.

**M. LE MAIRE.** -

Mme FAYET

**MME FAYET.** -

Nous avons étudié cette solution avec les services, mais il se trouve que c'est quand même très compliqué d'avoir plusieurs tarifs. Le risque est grand de créer une usine à gaz et d'avoir une gestion par les services qui soit très compliquée.

On a plutôt choisi d'innover cette année en vous proposant aussi la convention avec l'ANCV pour une autre forme de vacances avec des séjours de 8 jours qui coûteront 200 euros.

On essaie d'élargir la palette et d'avoir des choses simples avec des règlements simples pour éviter trop de paperasserie.

**M. LE MAIRE.** -

Je mets aux voix cette délibération.

Contre ?

Abstentions ?

Merci.